

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2011

Séance extra ordinaire du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 11 juillet 2011 à dix-neuf heures trente minutes, à la Salle municipale au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Thérèse Ménard-Théroux, maire
Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Lionel Roy, conseiller au siège no 2
Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présent, madame Lise Houle, directrice-générale/secrétaire-trésorière.

Présence de Madame Nathalie Laberge, aménagiste et Dominic Provost, d.g. de la M.R.C. du Haut-Saint-François.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Érosion rivière-du-nord.**
- 4) **Séance close.**

1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La directrice générale / secrétaire-trésorière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 152 et 153 du Code municipal ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) **Adoption de l'ordre du jour.**

2011-091 résolution no 2011-091

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le Conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉ

3) **Érosion rivière Eaton nord.**

Nathalie Laberge et Dominic Provost présente la problématique de la rivière Eaton nord plus spécifiquement face à la propriété de Monsieur Yves Théroux. M. Provost ajoute que M. Théroux a fait une demande de procéder à des travaux d'aménagement afin de freiner l'érosion des berges et l'accumulation des sédiments rendant prévisible la formation d'embâcles.

Mme Laberge informe qu'une première visite a été faite avec l'inspecteur en environnement et un représentant de la MRC. Elle ajoute que la firme Natur'Eau-Lac Inc. est venue visiter le terrain et que le maître ligne risque de tomber dans la rivière. L'estimation des coûts est minimalement de 33 000.\$. Pour les travaux la liste non exhaustive des procédures est :

- évaluation de la demande des travaux;

- tenue d'une réunion d'information;
- procéder à la réalisation de plans et devis;
- préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- réaliser la surveillance des travaux de même que tous travaux et procédures nécessaires pour la réalisation des travaux requis.

M. Provost fait un tour de table afin de connaître l'opinion de chacun.

Le conseiller Boutin informe que si des travaux sont faits face à la propriété de M. Théroux le problème ne sera pas réglé car la rivière Eaton nord au complet est problématique.

Le conseiller Roy ajoute qu'on ne doit pas y aller cas par cas, ce serait un montant dépensé pour absolument rien car des travaux sont nécessaires pour stabiliser et sécuriser la rivière. Il manifeste sa compassion envers le propriétaire M. Théroux.

Le conseiller Bowker est d'accord avec les conseillers Boutin et Roy mais il est nécessaire de faire des travaux pour la rivière au complet, il ajoute qu'il y a des travaux à faire à d'autres propriétés et le chemin Potter.

Le conseiller Vaillancourt est conscient que M. Théroux peut y perdre un revenu considérable avec l'érablière si rien n'est fait le plus tôt possible, et selon lui les travaux sont nécessaires sur la rivière au complet.

Le conseiller Tétreault suggère que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, prenne les travaux en main.

En conclusion, M. Provost conclut que la majorité ont compris la problématique et que tous aimeraient intervenir par bassin versant de la rivière Eaton nord et non pas uniquement en face de la propriété de M. Yves Théroux. M. Provost répond que c'est certainement la meilleure approche mais que nous sommes face à une situation de risque pour la sécurité des biens et des personnes. Il ajoute que la problématique sera discutée lors du CA de la M.R.C., qui sera tenue cette semaine et qu'une décision sera prise.

4) Séance close.

2011-092 résolution no 2011-092

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par le Conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée. Il est 21 h 00.

ADOPTÉ

Thérèse Ménard-Théroux, maire

Lise Houle,
directrice générale / secrétaire-trésorière